

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 05 février 2026

FG/MPH
2026-08

L'an deux mil vingt-six, le jeudi cinq février à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le mercredi 28 janvier 2026 sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 18 - Représentés : 5 - Absents : 4

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert, Mme Isabelle Drong, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguillé, M. Jacques Taque, Mme Dominique Vignesoult, Mme Jeannine Outin, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière, Mme Fabienne Rubin, Mme Rébecca Babilotte, M. Pascal Simon.

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Martine Guillon (pouvoir Mme Catherine Vatier), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Maxime Aguillé), M. Hervé Huchet (pouvoir à M. Guy Legrix), M. Jean-Eudes d'Achon (pouvoir à Mme Stéphanie Fresnais)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre Deval, Mme Claude Barsotti, M. Lionel Bottin, M. Stéphane Sabathier (pouvoir à M. Lionel Bottin)

Le Conseil Municipal désigne Mme Delphine Pando comme Secrétaire de séance.

.....

PROJET D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000
« ESTUAIRE ET MARAIS DE LA BASSE SEINE »
(ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE n°FR2310044)

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

En 2021, un travail de révision des périmètres des sites Natura 2000 de la basse vallée de la Seine a été mené par les structures animatrices des sites, la Maison de l'estuaire et le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande.

En réponse à une fragmentation et une réduction progressives des milieux naturels, une artificialisation croissante et une perte des fonctionnalités écologiques de l'estuaire, les extensions des trois sites Natura 2000 de la basse vallée de la Seine, « ZSC Estuaire de la Seine », « ZSC Boucles de la Seine aval » et ZPS « Estuaire de la basse Seine » ont été proposés, dans la continuité du plan d'action normand pour les aires protégées.

Le territoire de la commune de Trouville-sur-Mer est concerné par l'extension du site « Estuaire et marais de la basse Seine ».

Sur la commune, cette extension est limitée et vise à mettre en cohérence le périmètre de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Estuaire et marais de la basse Seine » avec celui de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Estuaire de la Seine ».

Vu l'article L.2121-29 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le projet soumis d'extension du site Natura 2000 « Estuaire et marais de la basse Seine » n°FR2310044 ;

Vu l'avis de la commission Patrimoine, Aménagement et Urbanisme du 19 janvier 20268 septembre 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Émet un avis favorable** au projet d'extension du site Natura 2000 « Estuaire et marais de la basse Seine » n°FR2310044

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE